



SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2018

Par convocation du 19 janvier 2018, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

Tous les membres assistent à cette réunion, à l'exception des absents excusés ci-dessous:

- Frédérique KELLER
- Mathias PETER
- Clément RENAUDET

Le Maire salue les membres présents et ouvre la séance.

Puis, il passe à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

D-2018-1 Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2017.
Désignation d'un secrétaire de séance

D-2018-2 Bâtiment école – Extension, rénovation BBC et mise aux normes accessibilité et sécurité de l'école élémentaire – Attribution des lots 12 et 14

D-2018-3 Travaux aux terrains de pétanque

D-2018-4 Récupération des frais d'affranchissement auprès de l'Association Foncière de Remembrement de Baldenheim

D-2018-5 Remise gracieuse d'un mois de loyer au locataire du logement 4 dans le bâtiment de l'école

D-2018-6 DIVERS ET COMMUNIQUES

- 6.1 Urbanisme
- 6.2 Informations
- 6.3 Interventions

D-2018-1 LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/12/2017 **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20/12/2017 a été transmis à tous les membres. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents. Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Madame Véronique KUBACH, désignée unanimement.

APPROUVE A L'UNANIMITE



**D-2018-2 BATIMENT DE L'ECOLE – EXTENSION, RENOVATION BBC ET MISE
AUX NORMES ACCESSIBILITE ET SECURITE DE L'ECOLE
ELEMENTAIRE – ATTRIBUTION DES LOTS 12 et 14**

Le Maire rappelle la délibération du 20 décembre 2017 avec l'attribution des lots 06, 07, 09, 10 et 11 et la mise en attente des lots 12 et 14 pour complément d'information. Il informe que la CAO s'est réuni le 29 janvier 2018 et propose au Conseil Municipal :

➤ **D'ATTRIBUER :**

- **le lot 12 : PEINTURES** à l'entreprise classée en tête selon les critères du règlement de consultation soit :
WANNER Patrick de 67 Sélestat pour un montant de 24 262,20 € HT
- **le lot 14 : BATIMENTS PROVISOIRES** à l'entreprise classée en tête selon les critères du règlement de consultation soit :
II VINCI de 67 Bindernheim pour un montant de 8 040,00 € HT

➤ Et d'AUTORISER le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces afférentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de ce qui précède,

➤ **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'ouverture des plis et au vu des résultats

➤ **ATTRIBUE**

- **le lot 12 : PEINTURES** à l'entreprise classée en tête selon les critères du règlement de consultation soit :
WANNER Patrick de 67 Sélestat pour un montant de 24 262,20 € HT
- **le lot 14 : BATIMENTS PROVISOIRES** à l'entreprise classée en tête selon les critères du règlement de consultation soit :
II VINCI de 67 Bindernheim pour un montant de 8 040,00 € HT

Montant total des lots attribués : 32 302,20 € HT

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents y compris les avenants inférieurs à 5 % du Marché dans le cadre de sa délégation du 7/04/2014 et ce en cas de nécessité absolue.

ADOPTE A L'UNANIMITE



D-2018-3 TRAVAUX AUX TERRAINS DE PETANQUE

Vu la délibération du 28 septembre 2017 pour la préparation d'une plate-forme pour les terrains de pétanque,

Jean-Bury, adjoint, présente différents devis pour la mise en place et finition des terrains de pétanque et pour la prolongation de l'empierrement de l'accès au city stade.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

- OPTE pour l'offre de l'entreprise Sarl BRAUN TP de Boesenbiesen, la mieux-disante, pour la mise en place et finition des terrains de pétanque pour un montant de 4 770 € HT ;
- OPTE pour l'offre de l'entreprise Sarl BRAUN TP de Boesenbiesen, la mieux-disante, pour la prolongation de l'empierrement de l'accès au city stade pour un montant de 2430 € HT ;
- AUTORISE le maire à signer ces offres et tous les documents en relation avec ces travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

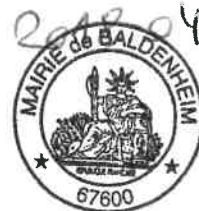
D-2018-4 RECUPERATION DES FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT AUPRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE BALDENHEIM

Le Maire propose de récupérer les frais d'affranchissement auprès de l'Association Foncière de Remembrement de la commune pour l'année 2017 à savoir 53,12 € (soit 64 courriers, affranchis à 0,83 €, envoyés aux propriétaires pour convocation à l'Assemblée Générale du 04 décembre 2017).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

- ACCEPTE la proposition du Maire de récupération des frais d'affranchissement auprès de l'Association Foncière de Remembrement pour un montant total de 53,12 € pour l'année 2017,
- CHARGE le Maire de signer tous les documents pour cette récupération de frais.

ADOPTE A L'UNANIMITE



D-2018-5 REMISE GRACIEUSE D'UN MOIS DE LOYER AU LOCATAIRE DU LOGEMENT 4 DANS LE BATIMENT DE L'ECOLE

Suite au dégât des eaux subit par le locataire du logement 4 du bâtiment de l'école, ce dernier n'a pas pu utiliser les sanitaires pendant un certain temps et a été contraint d'utiliser ceux de l'école. Le Maire propose au Conseil municipal la remise gracieuse d'un mois de loyer + les charges du mois de mars 2018 soit 365,59 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu les explications du Maire et après délibération :

- AUTORISE la remise gracieuse d'un mois de loyer + les charges (soit le mois de mars 2018) au locataire du logement 4 du bâtiment de l'école
- CHARGE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette remise gracieuse

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2018-6 DIVERS ET COMMUNIQUEES

6.1 URBANISME

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il a été enregistré en Mairie les dépôts de documents d'urbanisme suivants :

- 5 Permis de construire N°24 à 26 (année 2017) et 1 et 2 (2018)
- 0 Déclaration Préalable de travaux
- 7 Demandes de certificat d'urbanisme N°25 à 29 (2017) et 1 et 2 (2018)
- 0 Permis de démolir
- 0 Permis d'aménager

6.2 INFORMATIONS

DOCUMENTS A CONSULTER

- Le procès-verbal des délibérations du Comité Syndical du PETR Alsace Centrale du 19/12/2017
- L'état sommaire du Comité Syndical du SYNDILL du 7/11/2017
- La brochure de la Région Grand Est relative à l'état 2016 de la qualité des eaux de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau
- Le rapport annuel 2016/2017 de l'AMF



6.3 INTERVENTIONS

Le Maire informe les membres présents de l'avancement du PLU :

- Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Strasbourg est M. Jean ANNAHEIM,
- L'enquête publique se déroulera du Lundi 05 mars 2018 à 8h00 au Vendredi 06 avril 2018 à 17h00
- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de BALDENHEIM aux jours et heures suivants :
 - Lundi 05 mars 2018 de 8h00 à 10h00
 - Samedi 17 mars 2018 de 9h00 à 11h00
 - Vendredi 23 mars 2018 de 13h00 à 15h00
 - Vendredi 06 avril 2018 de 15h00 à 17h00
- Une information sera distribuée dans les boites aux lettres

Plus d'intervention ni de question, le Maire clôt la séance à 21h35.